

**ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 07 SEPTEMBRE 2024**

**CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE RÉVISION EXCEPTIONNELLE DES LISTES  
ÉLECTORALES ET OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE RECOURS**

**DU 28/06/2024 AU 02/07/2024**

La Commission de révision des listes électorales du Consulat d'Algérie à Nantes, porte à la connaissance des ressortissants Algériens résidents dans les départements **Côtes d'Armor (22), Finistère (29), Ile et Vilaine (35), Loire Atlantique (44), Maine et Loire (49), Mayenne (53) ,Morbihan (56) ,Sarthe (72), Deux Sèvres (79), Vendée (85), Vienne (86)**, que la période de la révision exceptionnelle des listes électorales qui a débuté le 12/06/2024 a été clôturée le 27/06/2024.

A ce titre, et conformément à l'article 68 de l'ordonnance n° 21-01 du 10/03/2021 portant loi organique relative au régime électoral, une période de réclamation en inscription ou radiation est ouverte **du 28 juin au 02 juillet 2024**.

Tout citoyen omis de la liste électorale peut présenter sa réclamation au secrétariat de la commission de révision des listes électorales au niveau du siège du Consulat d'Algérie à Nantes.